



Doc. 1018

14 septembre 1959

Production et prix des céréales fourragères

Proposition de recommandation

déposée par M. Max STENDEBACH et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Estimant que la production et la distribution des céréales fourragères jouent un rôle important dans l'économie agricole des pays membres et dans leurs échanges,

Recommande au Comité des Ministres d'étudier cette question en consultation avec le Comité ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation, en examinant dans quelle mesure les États membres seraient disposés :

- a. à encourager la production des céréales fourragères;
- b. à harmoniser et stabiliser les prix de ces céréales, afin d'égaliser, sur l'ensemble du marché européen, les conditions de concurrence des produits agricoles « nobles ».

Signé (voir au verso)



Doc. 1018 Proposition de recommandation

Signé:

STENDEBACH Max, Autriche